

**LES JEUDIS DE L'HISTOIRE** | Le feu s'est déclenché en 1688, au-delà des remparts sous l'église

# Un incendie détruit tout un quartier

Le toit de chaume de la maison de Geoffroy Berlioz est en feu. Nous sommes le 6 février 1688, en début d'après-midi. Le sinistre prend dans la cheminée pour se communiquer à tout le bâtiment. Il y avait du combustible dans cette maison du faubourg de la porte de Labbe (rue des Bruyères aujourd'hui, près de l'école Saint-Joseph), l'occupant est marchand et peigneur de chanvre comme beaucoup de ses voisins. Il est un des fournisseurs de la corderie installée dans le quartier. À noter que son dernier successeur, la corderie Leborgne, a travaillé jusque vers les années 1950.

Pour permettre leur production, tous les cordiers ont utilisé la source qui coule encore aujourd'hui dans le lavoir du fond de l'impasse des Bruyères, juste sous la voie ferrée. Depuis longtemps, le chanvre est cultivé dans toute la vallée de Saint-Clair.

## ■ De nombreuses pertes

À l'époque, malgré l'énergie apportée par les consuls membres de la municipalité ainsi que par les voisins, il a été impossible d'empêcher l'incendie de se propager aux 15 bâtiments et granges dans les alentours. Tout a été dé-



À la fin du XVII<sup>e</sup>, la rue des Bruyères se trouve en dehors des remparts qui passent rue d'Italie. C'est à cet endroit que se tenaient des industries sensibles au feu.

truit : animaux, meubles, linge, vaisselle, fourrage, denrées et autres effets. La

perte totale est estimée à 12 000 livres.

Quelques années aupara-

vant, deux autres incendies, encore plus violents, avaient déjà fait des ravages. Au total, 27 bâtiments ont été détruits.

Cette calamité était engendrée par les toits couverts de chaume qui favorisaient la propagation des flammes.

Il a fallu attendre le 26 août 1837, règne de Louis Philippe, pour que soit créé le corps des sapeurs-pompiers de La Tour-du-Pin. Les 57 volontaires du corps viennent de la Garde Nationale, composée de bourgeois chargés de faire régner la sécurité sous les ordres de la municipalité.

Jean-Jacques BUIGNÉ